

**AG ordinaire du 28 02 2023**  
**Association de sauvegarde de la synagogue de Toul**

**L'AG de l'association s'est réunie le 28 02 2023 à la salle des Adjudications à 18h30**  
**Nombre de présents : 58 (nombre d'adhérents à la date du 28 : 132)**

**PROCES VERBAL de l' A.G.**

**Rapport moral**

L'acte de naissance de notre association remonte au 01 09 2022, date à laquelle se sont réunis 12 membres que je nommerai « fondateurs » et qui ont jeté les bases de celle-ci, approuvé ses statuts, ses objectifs, et ont demandé à certains d'entre eux d'en exercer les responsabilités de président, trésorier et secrétaire.

Ces membres fondateurs sont :

Mme Josette Codron

Mme Brigitte Marx

Mme Geneviève François

Mme Véronique Hanus

Mr le Père Sylvain Deshayes

Mr Michel Brunner

Mr Daniel Codron

Mr Norbert de Beaulieu

Mr Jean Pol Marx

Mr Jean de Spingler

Mr Wilbert de Roo

Mr Philippe Hanus

**Exposé des buts de l'association, dénommée association de sauvegarde de la synagogue de Toul**

Elle se donne comme objectif de présider à la restauration de la synagogue de Toul, fermée actuellement au public, sans en altérer l'identité, en lui donnant une vocation culturelle à destination du plus vaste public. Pour cela l'association de sauvegarde a signé avec l'association cultuelle, propriétaire des lieux une convention d'étroite collaboration. Présider à la restauration veut dire que tout devis de travaux, sera présenté à l'association cultuelle pour validation, par le commanditaire, l'association de sauvegarde.

Par vocation culturelle, j'entends toute utilisation que permet le lieu dans le domaine des concerts (l'acoustique de la synagogue semble excellente), des conférences, des expositions d'art, des colloques. A ce sujet la capacité d'accueil est de 90 à 100 personnes, plus 50 personnes dans les galeries, ce qui est notable et important à considérer.

La restauration de la synagogue demande une certaine coordination des actions auprès des pouvoirs publics : en effet la synagogue n'est pas classée au titre des monuments historiques, mais inscrite. Les travaux ne peuvent pas être entrepris autrement qu'avec l'aval de la DRAC (direction régionale des affaires culturelles), bras armé du ministère de la culture en région, pour ce qui nous concerne la DRAC grand est à Metz et des Bâtiments de France et de l'Architecte des bâtiments de France.

Etant assez novice en matière de procédures administratives auprès du Ministère de la culture, j'ai d'abord pris contact avec l'Antenne nancéienne de la fondation du patrimoine qui semble de bon conseil. Je m'y suis rendu avec JP Marx. Cela nous a donné les clefs des mécanismes successifs d'action. Des contacts ont été pris avec la DRAC. J'ai constamment maintenu ces contacts avec la Drac. La Drac m'a fourni une liste de 5 cabinets d'architectes du patrimoine (en effet la DRAC m'a

bien fait comprendre que même si les textes ne précisent pas formellement que seuls des architectes du patrimoine ou des architectes des monuments historiques peuvent avoir compétence en matière de bâti inscrit, il est fortement conseillé de faire appel à eux, sous peine de voir les projets refusés par cette même Drac).

Donc la marche à suivre est la suivante :

Drac, appel auprès de cabinets d'architectes étiquetés « patrimoine », visite de ceux-ci sur place, établissement par ceux-ci d'un bilan diagnostic et de projets de devis correspondants (cela peut prendre un certain temps car certaines considérations peuvent faire que l'architecte demande l'aide de cabinets spécialisés, par exemple de bureaux d'études spécialisé en étude des structures pour juger par exemple de la vétusté de la charpente ou ce celle des enduits des voûtes...)

Ensuite mise en concurrence des copies des architectes et choix de celui qui sera l'élu...Ensuite, nous verrons avec la fondation du patrimoine comment nous adosser à eux : à nous de ficeler un projet assez élaboré.

Pour cela une chose est importante : la FP doit sentir la motivation des troupes, : plus le nombre d'adhérent sera conséquent, plus ils se sentiront concernés. Les devis des travaux urgents permettant la mise en conformité avec une ouverture au public seront la deuxième chose qu'ils considéreront.

Si le projet est retenu par la Drac, l'état (par l'entremise de la DRAC) pourra décider sur les crédits alloués chaque année d'en consacrer à notre projet. La fondation pourra alors suivre, et alors seulement les dons pourront faire l'objet de défiscalisation pour les particuliers et les entreprises. Au mieux nous pourrons figurer sur les demandes de crédit pour 2024.

Cela ne nous empêchera pas de nous tourner aussi alors vers des fondations privées autres...

J'espère voir 2024 avec de bons espoirs

Vous serez tenus au courant par les moyens utilisés jusque-là : la presse, face book, et les rencontres informelles entre adhérents...

## **Rapport d'activités portant sur les mois de septembre à décembre 2022**

Après réception des statuts visés par la préfecture, une première réunion rassembla les 12 membres fondateurs le 14 novembre 2022. A cette occasion une convention de collaboration entre l'association cultuelle israélite et l'association de sauvegarde de la synagogue fut signée par JP Marx et moi-même.

Un compte bancaire fut ouvert à la suite d'une visite de Jean de Spengler et moi-même au crédit mutuel le 16 novembre

Michel Brunner prit contact avec Stéphanie Mansuy de l'Est républicain pour un article. A la suite d'une visite sur place le 22 novembre à laquelle ont participé Michel, Jean Pol et moi-même, un article très documenté fut publié dans l'Est le 26 nov. C'est un peu l'acte public de naissance de notre association. Entre temps une plaquette avait été éditée (Je remercie Bernard Ponton qui a réalisé bénévolement la maquette avec les photos et le texte que je lui avais fait parvenir.)

Une réunion publique d'information eut lieu le 29 novembre à la salle des adjudications et a réuni une soixantaine de personnes. J'ai pris rendez-vous avec la fondation du Patrimoine qui avait envoyé un observateur à cette réunion.

Nous nous réunîmes de nouveau le 19 décembre pour faire le point des actions entreprises.

Le 21 décembre JP et moi-même avons rencontré les deux responsables de l'antenne nancéienne de la fondation du patrimoine. Bien que l'entretien, au demeurant fort cordial, fut bref, il ne fut pas négatif, loin s'en faut.

Me furent communiquées alors les coordonnées de la responsable de la Drac grande région à Metz, relais du ministère des affaires culturelles.

La trêve de Noël interrompit les démarches.

Une demande de subventions à la ville de Toul fut déposée dans les délais.

## Perspectives pour 2023

- Le 12 janvier est paru dans « Actualités juives » un article décrivant notre action. Plusieurs cabinets d'architectes étiquetés « patrimoine » ont été contactés par mail. A ce jour, trois ont répondu et m'ont téléphoné. Deux ont donné suite.... Le 17 Janvier Mr DUWIG de Montigny les Metz, architecte du patrimoine, est venu de bon matin. JP et moi-même l'avons guidé dans la synagogue et même dans les sous-sols de celle-ci.
- Ce même 17 janvier une 2° réunion d'information eut lieu à Nancy à l'ACJ, 55 rue des ponts. Elle rassembla 60 personnes.
- Le 19 janvier est paru un second article que j'ai rédigé à la demande de l'Est Républicain.
- Le 26 janvier je fus convié par « Parole d'entreprise » du Toulois à faire connaître notre association dans le cadre du mécénat d'entreprises. L'association Libdeau était également représentée et j'ai fait connaissance de sa présidente. Peu de chefs d'entreprises présents, mais bon bilan : deux adhésions.
- \*Le 30 janvier un journaliste et un photographe de l'Est Républicain Nancy sont venus à la synagogue, en vue d'un reportage dans les pages » magazine » de l'Est Républicain. Article paru le 03 février.
- Le 02 février nous avons eu la visite du Cabinet d'architecte Grégoire André de Nancy, de Mme Seilly de la Drac, de représentants de la fondation du patrimoine, d'un architecte des bâtiments de France, et de Mr Jarassé, membre d'honneur de notre association. Au cours du repas en petit comité qui a suivi, Mr Jarassé nous assuré qu'il suivrait le projet avec attention et d'un œil expert. Je lui en sais gré, lui faisant toute confiance dans son approche très aiguisée de la problématique posée.

A ce jour nous sommes plus de 150 adhérents. ( 80 toulois, 90 meurthe et mosellans, près de 110 lorrains, dont 12 nouveaux adhérents qui viennent ce soir de se joindre à nous !)

Nous nous devrons de faire vivre l'association cette année en proposant diverses animations : des visites guidées réservées aux adhérents seront programmées dès l'arrivée des beaux jours.

Un concert dans les jardins de la synagogue devrait pouvoir être monté. Jean propose le samedi 10 Juin à 11h (concert d'une heure de l'Ensemble Stanislas).

Une conférence sera proposée sur un thème à définir, accessible au plus grand nombre. Il est, et je suis heureux de vous l'annoncer, tenu comme certain que Mme Delphine Horvilleur sera notre conférencière. Merci Jean Pol pour ta ténacité à avoir sans relâche essayé de l'avoir au tel. Et pour l'avoir convaincue. La date, le lieu, et le sujet de la conférence sont à fixer.

J'ai reçu la semaine passée le projet de devis d'étude du bilan préalable de l'état de santé du bâtiment de Mr Duwig, architecte des bâtiments de France qui nous avait visité en premier. A cette étape DIA (comme diagnostic) suivra l'étape APS (avant-projet sommaire). L'enveloppe globale du diagnostic qui fait intervenir le cabinet d'architecte, plus un co-intervenant, cabinet conseil chargé d'évaluer les structures (charpente, ossature bois de la galerie, plafonds, maçonnerie fissurée, plafond haut de cave), l'électricité, l'accès PMR, le règlement ERP. Le coût de cette première étude est supérieur à 24000€. A cela s'ajoute une étude par drone de la toiture (pour 500€).

Il ressort par ailleurs que nous devons faire deux choses assez rapidement :

- Supprimer l'installation électrique actuelle (qui est une source possible de cause d'incendie), faire installer un compteur provisoire et faire effectuer un diagnostic plomb et amiante par une entreprise dédiée.
- Ensuite il s'agira pour l'architecte de proposer un APS (avant-projet sommaire qui permettra de chiffrer en gros les dépenses ....

Le conseil d'administration vous tiendra au courant de l'évolution des choses au fur et à mesure. Il faudra être patient.

Moi-même et tous les membres du conseil d'administration que vous allez élire sommes à votre

disposition et à votre écoute. Vous pourrez toujours me joindre, et joindre l'association sur son mail : [asso.syntoul@gmail.com](mailto:asso.syntoul@gmail.com)

Quitus a été donné par l'assemblée au Président pour la présentation du rapport moral et du rapport d'activités ayant trait à 2022.

Quitus a été donné au trésorier pour la présentation des comptes de l'année 2022

### **Elections au conseil d'administration**

Les candidats avaient déposé leur candidature dans les délais impartis.

Ont été élus à l'unanimité membres du conseil d'administration :

Mr Daniel Aknine

Mr Michel Brunner

Mme Josette Codron

Mr Daniel Codron

Mr le Père Sylvain Dehaye

Mme Geneviève François

Mme Véronique Hanus

Mr Philippe Hanus

Mr André Kleczek

Mr Jean Pol Marx

Mr Philippe Masson

Mr Jean de Spengler

mr Wilbert de Roo

Le conseil d'administration se compose donc de 13 membres.

Une réunion ultérieure du CA validera l'élection du bureau.

La parole a été donnée à l'assemblée des adhérents présents pour les questions.

Clôture des débats à 19h45

Un pot clôture l'AG

Fait à Toul le 04 03 2023

Le Président

Philippe Hanus

le trésorier

Jean de Spengler

le secrétaire

Mme Josette Codron

